



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
15 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base
et le développement
Huitième session
Genève, 21-22 avril 2016

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur les produits de base et le développement
sur sa huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 21 et 22 avril 2016

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Résumé du Président	2
A. Déclarations liminaires	2
B. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base	2
C. Examen des efforts déployés par la CNUCED pour développer la production des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits, améliorer la sécurité alimentaire et accroître la compétitivité des exportations, compte tenu des objectifs de développement durable pour l'après-2015	6
II. Questions d'organisation	11
A. Élection du Bureau	11
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	11
C. Résultats de la réunion	12
D. Adoption du rapport de la réunion	12
Annexe	
Participation	13

GE.16-09897 (F) 260716 260716



* 1 6 0 9 8 9 7 *

Merci de recycler



Introduction

La huitième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, dont le mandat a été établi par la Conférence à sa douzième session (avril 2008) et par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième réunion directive (décembre 2012), s'est tenue au Palais des Nations, à Genève (Suisse), les 21 et 22 avril 2016.

I. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné qu'il était improbable que les prix des produits de base recommencent à augmenter à court terme ; les pays en développement tributaires de ces produits devaient donc s'adapter à des déséquilibres macroéconomiques considérables. C'est pourquoi il invitait instamment ces États à voir dans la situation actuelle des marchés des produits de base l'occasion d'accélérer leur transformation structurelle pour atténuer leur forte dépendance à l'égard de ces produits. Tout en reconnaissant que ce ne serait pas chose facile, il encourageait les États et leurs partenaires à élaborer un consensus politique en prenant pour point de départ la nécessité de mettre en œuvre des réformes pour transformer la structure de l'économie.

2. Dans ses observations liminaires, le Président a jugé que le moment était opportun pour examiner les conséquences de la chute des prix des produits de base pour les pays en développement tributaires de ces produits. Il a cité le cas du Tchad, où la baisse du prix du pétrole avait contribué à dégrader les termes de l'échange et à ralentir la croissance économique.

B. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base

(Point 3 de l'ordre du jour)

Aperçu

3. Les discussions se sont appuyées sur la note du secrétariat de la CNUCED intitulée « Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base » (TD/B/C.I/MEM.2/33). Elles ont également porté sur les exposés des intervenants, qui ont donné un aperçu des tendances récentes des marchés mondiaux de produits de base.

4. Dans l'ensemble, la tendance à la baisse des prix des produits de base s'était poursuivie en 2015. L'offre demeurait déséquilibrée pour la plupart des groupes de produits de base. La production restait excédentaire, alors que la demande progressait lentement à cause du manque de vigueur de la croissance économique mondiale. La surabondance de l'offre avait contribué à l'accroissement ininterrompu des stocks sur la plupart des marchés de produits de base, et la diminution continue des prix avait été accentuée par la hausse du dollar des États-Unis. Les intervenants s'accordaient à penser que ces facteurs – une offre excédentaire et un dollar fort – se maintiendraient probablement à court terme.

5. Un intervenant a souligné les risques d'ordre macroéconomique que l'état actuel des marchés faisait courir aux pays en développement tributaires des produits de base. Il a insisté, en particulier, sur l'envolée de leur dette souveraine, laquelle continuerait sans doute d'augmenter à moyen terme, période pendant laquelle les mesures d'austérité adoptées ces dernières années par les pays développés contribueraient à ce que la croissance économique mondiale reste faible. La conjoncture économique appelait donc des mesures audacieuses et exceptionnelles.

Produits agricoles

6. Dans leurs exposés, les intervenants se sont penchés sur les prix des denrées agricoles, qui diminuaient depuis 2011 mais restaient élevés par rapport à 2009. De nombreux facteurs contribuaient à cette baisse, notamment l'offre excédentaire qui était associée à l'augmentation des capacités de production à l'issue d'une période d'expansion de dix ans, le niveau élevé des stocks, la répercussion de la faiblesse des prix des marchés pétroliers sur les marchés alimentaires et la force du dollar. Un intervenant a dit que les marchés de denrées agricoles resteraient peut-être calmes pendant la période 2016-2017, en raison des stocks importants. Par exemple, le ratio stocks/consommation des céréales était estimé à 24,9 % et à 23,2 % pour 2015-2016 et 2016-2017, respectivement, contre 21,6 % enregistré en 2012-2013.

7. Les pays pauvres restaient cependant vulnérables aux variations soudaines de la production que pouvaient provoquer des conditions météorologiques défavorables ou des politiques commerciales faussant les échanges, et leur sécurité alimentaire s'en trouvait réduite. Pour garantir la sécurité alimentaire à long terme dans ces pays, il faudrait adopter des politiques favorisant une amélioration soutenue de la productivité et de la commercialisation dans le secteur agricole, ainsi qu'une transformation structurelle. La baisse des prix sur les marchés alimentaires avait des effets particulièrement nocifs sur les petits exploitants, qui étaient l'épine dorsale de la production de denrées alimentaires dans le monde entier. À cet égard, un intervenant a souligné qu'il était crucial que les pouvoirs publics agissent pour soutenir les petits exploitants, notamment en octroyant des subventions à l'utilisation d'engrais, en garantissant des prix minimums et en fournissant des services de vulgarisation.

8. Un intervenant a indiqué que les prix avaient été relativement élevés en 2015 sur les marchés du cacao par rapport à d'autres marchés agroalimentaires, en raison de la forte demande des pays consommateurs et des problèmes de production rencontrés dans les principaux pays producteurs. Ces prix n'avaient cependant pas bénéficié aux petits cacaoculteurs, qui étaient à l'origine de 95 % de la production mondiale de fèves de cacao. Les cacaoculteurs représentaient une petite part de la valeur ajoutée créée au sein de la chaîne de valeur mondiale. Afin de soutenir le secteur du cacao et d'améliorer les moyens d'existence des agriculteurs, l'intervenant a recommandé que les pays producteurs internalisent une partie de la chaîne de valeur mondiale en ajoutant de la valeur au cacao brut avant l'exportation. Il a présenté le cas du secteur du thé à Sri Lanka pour illustrer le rôle des pouvoirs publics et du secteur privé dans la réalisation de cet objectif.

9. Dans le débat qui a suivi, plusieurs représentants ont estimé que la diversification économique demeurerait le principal moyen de remédier durablement à la vulnérabilité des pays tributaires des produits de base aux fluctuations des marchés mondiaux. Un intervenant a souligné qu'il fallait mieux gérer les recettes tirées pendant les périodes d'expansion, afin de favoriser la stabilité macroéconomique pendant les périodes de récession. Les politiques commerciales jouaient un rôle crucial dans ce domaine. Un autre intervenant a recommandé instamment aux pays en développement tributaires des produits de base de concevoir leurs politiques commerciales selon une approche globale, en tenant compte de leur rôle dans l'économie du pays, plutôt que de traiter séparément chaque

secteur de produits de base. Il a été indiqué que la relation entre les produits de base et les marchés financiers constituait une autre source de difficultés pour les pays en développement tributaires des produits de base. Un représentant a invité la CNUCED à approfondir son analyse afin de déterminer à quels pays étaient associés les différents effets sur les prix des produits de base. Le secrétariat a rappelé que l'état actuel des marchés résultait d'un ensemble de plusieurs facteurs, notamment le ralentissement de la demande dans certains des grands pays importateurs.

Minéraux, minerais et métaux

10. Le débat sur les minéraux, les minerais et les métaux a surtout porté sur la baisse des prix de ces groupes de produits, qui se poursuivait depuis 2011. Par exemple, le prix du cuivre avait diminué de 20 % et celui du nickel, de 41 %. La chute des prix s'expliquait notamment par le recul de la demande des pays émergents, la surabondance de l'offre due à l'existence de stocks importants, la fin de la spéculation effrénée et la force du dollar. Un intervenant a dit qu'une guerre des prix entre les grandes entreprises minières avait pu contribuer à la diminution des prix des métaux.

11. Plusieurs intervenants ont préconisé une analyse dont l'objet ne se limiterait pas aux prix et comprendrait notamment l'effet de la faiblesse des prix sur l'investissement et sur l'endettement des entreprises minières. Évoquant la contribution à l'endettement des sociétés, un intervenant a fait observer que même lorsque les prix diminuaient, les entreprises devaient continuer de produire pour financer leurs charges financières, ce qui renforçait encore la baisse des prix. De grandes entreprises minières surendettées devaient affronter la concurrence des mineurs artisanaux, surtout en Afrique. Par exemple, les activités minières artisanales accroissaient les exportations d'or du Soudan, qui rejoignait ainsi les grands exportateurs traditionnels comme le Ghana ou l'Afrique du Sud. Une telle évolution comportait cependant des risques – notamment en matière d'environnement, de santé et de sécurité, du fait des exploitations à ciel ouvert et de l'insuffisance de l'assainissement – tout en attirant la main-d'œuvre agricole et posant des problèmes de réglementation.

12. Des représentants ont proposé différentes solutions à ces problèmes. À long terme, il fallait envisager la transformation de produits bruts, tandis qu'à court ou à moyen terme, le recours à des instruments de couverture pouvait atténuer les risques liés aux prix. La Bourse des métaux de Londres pouvait ainsi aider à résoudre le problème de l'instabilité des prix de produits de base tels que le cuivre et l'aluminium. Les opérations de couverture exigeaient cependant des connaissances et des institutions qui faisaient encore défaut dans un certain nombre de pays en développement.

13. Plusieurs représentants ont insisté sur le rôle des institutions à différents niveaux. Aux niveaux local et national, de bonnes institutions pouvaient favoriser l'investissement et contribuer à limiter la dégradation de l'environnement. Aux niveaux national et régional, les banques centrales pouvaient stabiliser la masse monétaire grâce aux opérations de stérilisation, de façon à réduire l'inflation. Au niveau international, enfin, les institutions pouvaient faciliter la coopération internationale relative aux marchés de produits de base. Étant donné l'instabilité chronique des prix des produits de base, le rôle des opérateurs financiers s'accroîtrait sans doute ; il fallait donc réglementer leurs activités au moyen de mesures internationales audacieuses. La coopération internationale était également nécessaire pour faire face à la complexité des prix des produits de base, certains de ces produits étant devenus des actifs financiers.

14. Le secrétariat a signalé la publication par la CNUCED de deux nouveaux rapports analytiques concernant les minéraux. Le rapport *The Iron Ore Market 2015*, dans lequel on trouvait des statistiques à jour sur la production et la consommation de fer, pouvait servir de base pour examiner les variations de prix sur les marchés de métaux. Un rapport sur l'or serait publié en mai 2016 dans le cadre de la série *Coup d'œil sur les produits de base*.

Énergie

15. Un représentant s'est penché sur le rôle de l'Afrique dans le secteur mondial de l'énergie et a fait ressortir les facteurs qui rendaient les pays africains vulnérables à la baisse des prix des produits de base. En 2015, le continent avait vu sa consommation d'énergie augmenter de 2,8 %, tandis que la production y avait reculé de 2,3 % ; si ces tendances se poursuivaient, elles finiraient par donner lieu à un écart entre l'offre et la demande. Cette situation s'expliquait par plusieurs éléments nouveaux constatés ces dernières années, notamment une dynamique de l'offre et de la demande qui avait fait chuter les prix de l'énergie, des innovations technologiques comme la révolution du gaz de schiste aux États-Unis, l'importance croissante des énergies renouvelables et la nécessité de réduire les émissions de carbone. Ces nouveautés posaient des problèmes majeurs en Afrique, et les gouvernements devaient promouvoir les marchés énergétiques régionaux.

16. Un intervenant a évoqué les effets de la réduction de la consommation de charbon sur le développement en général. À la suite de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les limitations imposées à l'utilisation de charbon devaient devenir permanentes. La mauvaise image qu'avait ce combustible – à la Conférence et auprès du grand public – aggravait la situation déjà très difficile des producteurs de charbon et avait contribué à de nombreuses faillites, particulièrement aux États-Unis. Si elles étaient nécessaires dans la perspective de la lutte contre les changements climatiques, ces limitations n'en étaient pas moins controversées ; il fallait tenir compte de toute une série de retombées et d'effets socioéconomiques négatifs, notamment la réduction de l'accès à l'énergie. La faillite d'entreprises charbonnières pouvait également causer des dégâts environnementaux, par exemple si la fermeture des mines n'était pas suivie de mesures adéquates de restauration des sols. Étant donné que le secteur du charbon connaissait un déclin continu, il fallait restructurer et diversifier l'économie au profit d'autres secteurs, par exemple en développant la production d'énergie sur place et les petites usines de production de gaz naturel liquéfié ou d'engrais.

17. Un autre intervenant a examiné l'évolution récente des marchés du gaz naturel liquéfié. Depuis le début de son développement dans les années 1940, ce combustible avait permis d'approvisionner en gaz naturel des endroits où la construction de gazoducs n'était pas viable économiquement, jouant alors le rôle d'un gazoduc virtuel. Les principaux facteurs qui détermineraient l'avenir du secteur étaient la croissance économique mondiale, la nécessité d'adopter des solutions à haut rendement énergétique, les limites imposées par les capacités de liquéfaction, les coûts de transport et l'ouverture éventuelle de nouveaux marchés, et la contribution importante du gaz naturel liquéfié à la fluidité du marché du gaz naturel. Le marché était saturé depuis des années, la croissance ayant été faible au Japon et en Europe et moins forte que prévue en Chine. L'Asie de l'Est restait le premier débouché pour le gaz naturel liquéfié. Les prix avaient généralement suivi ceux du pétrole, sur lesquels étaient de plus en plus souvent indexés la plupart des contrats à long terme. Le gaz naturel comprimé constituait une autre solution d'approvisionnement de plus en plus répandue et pouvait venir en complément du gaz naturel liquéfié dans certaines circonstances.

18. Un représentant a fait remarquer que la chute des prix du pétrole et du gaz risquait d'avoir une incidence négative sur le développement durable dans beaucoup de pays africains. Mais si les prix du pétrole étaient à l'origine de problèmes sociaux et économiques, ces difficultés pourraient inciter les décideurs à se mobiliser pour diversifier l'économie et promouvoir d'autres activités créant de la valeur ajoutée. Un autre représentant a souligné que le transfert de technologie était nécessaire à la diversification et à l'emploi dans les pays en développement tributaires des produits de base.

C. Examen des efforts déployés par la CNUCED pour développer la production des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits, améliorer la sécurité alimentaire et accroître la compétitivité des exportations, compte tenu des objectifs de développement durable pour l'après-2015

(Point 4 de l'ordre du jour)

Aperçu

19. Les discussions se sont appuyées sur la note du secrétariat de la CNUCED intitulée « Examen des efforts déployés par la CNUCED pour développer la production des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits, améliorer la sécurité alimentaire et accroître la compétitivité des exportations, compte tenu des objectifs de développement durable pour l'après-2015 » (TD/B/C.I/MEM.2/34) ainsi que sur les exposés présentés par les intervenants. Le Président a souligné l'importance des questions à traiter, à savoir l'aide apportée aux petits agriculteurs pour leur permettre de réaliser ces objectifs, le rôle central des politiques commerciales et la nécessité de lutter contre les changements climatiques.

20. Le secrétariat a donné un aperçu des activités de base menées entre 2013 et 2015 pour aider les pays en développement tributaires des produits de base dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED que sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique. En ce qui concernait la recherche, la CNUCED avait publié deux rapports biennaux intitulés « *The State of Commodity Dependence 2014* » et « *Commodities and Development Report 2015* ». Dans le domaine de la formation de consensus, en 2015, elle avait convoqué la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement et le sixième Forum mondial sur les produits de base. Elle avait en outre mené plusieurs activités visant à renforcer les capacités décisionnelles des pays en développement tributaires des produits de base, notamment un projet sur la teneur en éléments locaux dans le secteur des industries extractives mis en œuvre dans des pays producteurs de minéraux en Afrique centrale. Un certain nombre d'activités menées dans d'autres domaines thématiques de la CNUCED avaient également présenté un intérêt particulier pour les pays en développement tributaires des produits de base.

**Atténuation des risques d'insécurité alimentaire et de malnutrition :
La contribution des petits agriculteurs aux chaînes de valeur des produits de base et l'importance des filets de protection sociale**

21. Un intervenant a souligné que les risques sociaux constituaient un problème majeur pour les petits agriculteurs, les travailleurs ruraux et la population rurale en général. Les risques sociaux liés à la santé – maladies, morbidité, handicap ou accidents du travail – nuisaient au bon fonctionnement des exploitations agricoles en tant qu'entreprises. Ces risques pouvaient conduire à l'insécurité économique et alimentaire ainsi qu'à une faible productivité des travailleurs. L'intervenant a souligné que les pays en développement devaient tirer des enseignements du succès rencontré par les systèmes de protection sociale associant des mécanismes d'assurance et d'imposition à des subventions publiques afin de garantir l'accès des populations rurales aux soins de santé. La mise en place d'un régime de retraite subventionné par le gouvernement pourrait être un moyen de répondre aux besoins des populations rurales, notamment des producteurs et des travailleurs. L'intervenant a insisté sur le fait que la gestion des risques courus par les agriculteurs, par exemple au moyen de transferts monétaires, avait des incidences positives non seulement sur la productivité, mais aussi sur les activités économiques rurales en général. La gestion des risques favorisait la sécurité alimentaire sous tous ses aspects, y compris la disponibilité, l'utilisation et la stabilité, et contribuait par conséquent indirectement à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, notamment les objectifs 1, 2, 3, 5 et 8.

22. Un représentant a fait remarquer que les petits agriculteurs des pays en développement étaient mal rémunérés par les marchés, n'avaient généralement pas accès à l'information, à un crédit abordable, à la terre et à l'eau, et n'étaient pas bien considérés dans la société sur les plans juridique et social. Ces problèmes étaient encore plus importants pour les femmes et les travailleurs migrants. Un intervenant a relevé que les multiples problèmes rencontrés par les petits agriculteurs dans le monde entier avaient conduit la société civile à créer un mouvement pour la souveraineté alimentaire, qui réclamait une plus grande représentation de ces agriculteurs, et a réaffirmé que l'agriculture devrait être traitée différemment au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les règles de l'Organisation étaient à l'image des politiques des années 1990 ; depuis, le monde avait changé. L'intervenant a plaidé en faveur d'une plus forte différenciation entre les pays développés et les pays en développement dans l'application des prescriptions en matière de libéralisation, qui obligeaient actuellement ces derniers à libéraliser davantage, réduisant ainsi leur marge d'action. Le système actuel de l'OMC avait conduit à un contrôle oligopolistique des discussions commerciales et il était difficile de traiter la question de l'agriculture dans d'autres enceintes. Certains représentants ont confirmé cette tendance et ont estimé qu'il fallait ménager la marge d'action nécessaire à l'expérimentation des politiques afin d'identifier ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas.

23. Certains représentants ont insisté sur le fait que les marchés n'étaient plus dominés par des opérateurs publics, mais par de grandes entités privées et des sociétés transnationales. De plus, de nouveaux risques liés à la mondialisation et de nouveaux groupes d'intérêt étaient apparus, notamment dans le domaine des normes de santé publique relatives à l'alimentation. Un intervenant a examiné les engagements pris et le mécanisme de sauvegarde mis en place dans le cadre de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, a relevé l'absence de consensus sur la réforme de l'Accord sur l'agriculture et a réaffirmé la nécessité de réviser cet accord pour tenir compte du fait que dans de nombreux pays, l'emploi et la sécurité alimentaire dépendaient de l'agriculture. Par exemple, les subventions de la catégorie verte n'étaient pas réglementées au niveau international et des nouvelles données théoriques et empiriques étaient mises au jour concernant les incidences de ces subventions sur le commerce international, en particulier l'écart considérable entre les dépenses par habitant au titre des subventions à l'agriculture des pays en développement et celles des pays développés.

24. Certains représentants ont souligné la nécessité d'instaurer un dialogue entre les gouvernements, les industriels et les petits agriculteurs pour trouver des moyens d'intégrer ces derniers dans l'économie moderne. Ils se sont inquiétés de la faible probabilité de voir les négociations commerciales multilatérales aboutir à des résultats concrets pour les pays les moins avancés. Quelques intervenants ont estimé que, s'il était important d'avoir un système réglementé pour garantir la prévisibilité, les pays devaient pouvoir revoir le mandat de l'OMC afin de se ménager la créativité nécessaire pour élaborer et conduire leur politique intérieure ; ce n'était que sur cette base que le Nord et le Sud pourraient trouver un terrain d'entente. Un représentant a dit que les pays devaient faire porter les négociations sur la marge d'action plutôt que sur les règles. Enfin, certains représentants ont rappelé l'importance de l'Accord de Paris conclu au titre de la CCNUCC et ont souligné l'importance pour les pays en développement d'intégrer des mesures en faveur de la recherche-développement et de l'innovation dans les accords commerciaux afin de donner aux agriculteurs les moyens de faire face aux effets négatifs des changements climatiques.

25. Certains représentants convenaient que, pour satisfaire les intérêts à long terme des petits agriculteurs, il était nécessaire d'améliorer la gouvernance de l'agriculture, de renforcer les organisations d'agriculteurs et d'établir des partenariats multipartites en vue de promouvoir le développement des petites exploitations. À cet égard, les gouvernements des pays en développement avaient besoin d'une marge d'action plus importante pour pouvoir mettre en œuvre des stratégies efficaces et axées sur les résultats.

**Table ronde du Groupe spécial sur les produits de base de la CNUCED :
 Mise en œuvre des principales recommandations figurant
 dans le *Commodities and Development Report 2015* – Et après ?**

26. Le *Commodities and Development Report 2015* avait été guidé par les principes consistant à mettre l'accent sur les résultats et à resserrer les relations avec les parties prenantes, comme le Secrétaire général de la CNUCED l'avait souligné au début de son mandat. C'est dans cette optique que, lors de plusieurs réunions, certains résultats du rapport avaient été communiqués à des décideurs, des organismes internationaux de développement, des institutions financières, des organisations d'agriculteurs et des représentants de la société civile. En particulier, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique s'étaient fondés sur les conclusions du rapport de la CNUCED afin d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre en Afrique centrale de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

27. Le secrétariat a pris note des problèmes persistants, mis en relief dans le rapport, auxquels continuaient de se heurter les petits agriculteurs, notamment un accès limité aux facteurs de production agricole (engrais, semences, terre, main-d'œuvre) et au crédit, l'incapacité d'exploiter pleinement leur potentiel commercial en raison d'infrastructures défectueuses ou inexistantes et un accès insuffisant à l'information commerciale, ce qui les plaçait en position de faiblesse sur les marchés. Le rapport contenait des exemples de bonnes pratiques, notamment en matière de volonté politique, de mécanismes de financement novateurs, d'agriculture contractuelle, de renforcement de la formation et de services agricoles et financiers faisant appel aux technologies de l'information et de la communication. Dans le rapport, la CNUCED a en outre insisté sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques tenant compte des questions de genre qui permettraient aux petits agriculteurs d'augmenter leur productivité et d'intégrer les marchés. L'absence de dispositions visant à préserver les intérêts des petits agriculteurs dans les accords d'investissement de grande ampleur dans l'agriculture, surtout en Afrique, était préjudiciable aux modèles de développement équitable. Ces dispositions étaient indispensables pour accroître l'investissement intérieur dans le secteur agricole. À cet égard, la CNUCED a souligné la nécessité d'élaborer des politiques nationales ainsi que des accords internationaux de commerce et d'investissement favorables aux petits agriculteurs. Un tel changement de mentalité était essentiel pour aider les petites exploitations agricoles à devenir des entreprises durables. Les petits agriculteurs contribuaient également de façon fondamentale à la réalisation des objectifs de viabilité environnementale, y compris l'atténuation des effets des changements climatiques. Le financement du développement et de l'action climatique devrait par conséquent cibler principalement les petits agriculteurs ainsi que les femmes et les jeunes, qui étaient les acteurs clefs du secteur agricole. Afin de traduire les recommandations formulées dans le rapport en actes concrets, le secrétariat a indiqué que la prochaine phase consisterait à définir des activités d'assistance technique et leur financement au moyen d'initiatives multipartites.

28. Les intervenants ont reconnu la pertinence des recommandations ainsi que l'utilité des bonnes pratiques figurant dans le rapport. Un intervenant a rappelé que le commerce n'était pas une fin en soi et a mis l'accent sur les difficultés rencontrées par les pays en développement et sur les possibilités qui s'offraient à eux en ce qui concernait la mise en œuvre de stratégies sectorielles et de stratégies relatives aux produits de base. Pour faire en sorte que ces stratégies améliorent le bien-être des groupes vulnérables, tels que les petits agriculteurs, les pays devaient instaurer un bon environnement commercial qui favoriserait la participation de ces agriculteurs aux activités d'investissement et de commerce, au lieu de l'entraver.

29. Un autre intervenant a mis l'accent sur la nécessité de trouver des moyens concrets de combler les écarts de rendement et de réduire les pertes après récolte dans les pays en développement. Un intervenant a présenté les efforts fructueux déployés par le Gouvernement éthiopien pour concilier les intérêts des petits agriculteurs et des grands investisseurs étrangers directs. Le Gouvernement avait pris des mesures en faveur tant des marchés que des petits agriculteurs – prestation de services de vulgarisation, irrigation et amélioration de l'accès au crédit et aux technologies. Il avait cherché à attirer l'investissement étranger direct dans certains domaines prioritaires et dans l'optique d'autres politiques visant à soutenir les petits agriculteurs.

30. Un intervenant a affirmé que le fait d'aider les petits agriculteurs permettrait également de faire face aux problèmes des migrations et du chômage. Il a également souligné la nécessité de renforcer d'urgence les capacités des petits agriculteurs à traiter les questions de commerce et d'investissement afin de donner plus de poids à ces agriculteurs et de leur permettre d'agir collectivement pour obtenir des améliorations des politiques gouvernementales et de renforcer l'obligation de rendre des comptes dans les domaines revêtant une importance pour eux. L'intervenant a en outre proposé d'élaborer une version simplifiée du rapport pour le rendre accessible aux dirigeants des organisations d'agriculteurs. Un représentant a insisté sur la nécessité d'aider les petits agriculteurs à s'engager dans un processus de transformation en leur permettant de créer de la valeur ajoutée. Enfin, les intervenants ont exprimé leur souhait de continuer à collaborer avec le Groupe spécial sur les produits de base en vue de déterminer les possibilités d'élaborer un projet pilote commun.

Maximisation des liens entre le secteur des produits de base et le développement : Le rôle des politiques commerciales et des politiques relatives à la teneur en éléments locaux

31. Un intervenant s'est étendu sur les activités menées dans le cadre du dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles entamé par l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui offrait une plateforme intergouvernementale favorisant l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances où les pays producteurs de minéraux, de pétrole et de gaz pouvaient définir, en consultation avec les industries extractives et la société civile, des solutions mutuellement avantageuses et collaboratives pour la gouvernance et la mise en valeur des ressources naturelles. Les participants au dialogue sur les politiques de développement ont élaboré le cadre sur la collaboration public-privé pour la création de valeur partagée au niveau des pays à partir des projets d'extraction. Ce cadre incitait les gouvernements à élaborer selon une méthode systématique une stratégie à long terme capable de résister à la cyclicité des marchés de produits de base. Comme il ressortait du cadre, les facteurs de réussite communs étaient les suivants : élaboration d'une vision commune à long terme selon une méthode systématique pour la création de valeur partagée en vue de définir la manière dont le secteur des industries extractives pourrait s'inscrire dans le contexte plus large des stratégies nationales et régionales de développement et y contribuer ; compréhension commune du contexte sous-jacent par les gouvernements et le secteur privé ; et création de plateformes d'échange d'informations pour garantir un flux d'informations continu. L'intervenant a indiqué que le cadre pouvait devenir un outil important pour la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays dotés d'industries extractives, notamment par la mise au point de stratégies de création de valeur au niveau des pays fondées sur des études de pays et à l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques. À cet égard, un représentant a exposé en détail un projet actuel de la CNUCED visant à renforcer les capacités par l'élaboration de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux au Tchad.

32. Un autre intervenant a abordé la question de la marge d'action dont disposait le secteur des produits de base dans le cadre de l'OMC. La marge d'action désignait la portée des politiques économiques intérieures qui dépendait des engagements bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Le cadre juridique de l'OMC prévoyait explicitement cette marge d'action, dans son sens classique. Pourtant, des asymétries subsistaient entre les pays en développement, ce qui pouvait entraver la réalisation des objectifs de développement. Les efforts déployés devraient porter essentiellement sur ces asymétries ; il faudrait suivre de près les procédures d'accession à l'OMC ainsi que leurs conséquences juridiques pour les pays en développement.

33. Un représentant a souligné qu'il était nécessaire de parvenir à un équilibre adéquat entre la marge d'action nationale et les engagements internationaux. Il existait souvent une contradiction entre la marge d'action prévue en droit et celle dont disposaient les pays dans la pratique. Par exemple, bien que les gouvernements aient le droit d'accorder des subventions, ils n'avaient pas les moyens budgétaires de l'appliquer. Le représentant a mis l'accent sur la manière dont la marge d'action avait été traduite dans le cadre de l'OMC, notamment dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les accords de l'OMC, en ce qui concernait le traitement spécial et différencié et les flexibilités accordées pour répondre à des objectifs légitimes. La marge d'action des pays en développement pouvait poser problème. Premièrement, lorsqu'un pays en développement utilisait la marge d'action dont il disposait ou en abusait pour atteindre des objectifs politiques légitimes dans le secteur des produits de base, cela pouvait pénaliser d'autres pays en développement. Deuxièmement, tous les pays en développement n'avaient pas la même marge d'action. Par exemple, dans le cadre de leur accession à l'OMC, de nombreux pays obtenaient des engagements qui différaient de ce que prévoyait l'Organisation, ce qui signifiait que les obligations juridiques variaient selon les membres, notamment concernant les restrictions au commerce, une question qui était particulièrement importante pour le secteur des produits de base. Les solutions ci-après ont notamment été proposées : tenue de négociations multilatérales sur les concessions accordées en matière de droits à l'exportation figurant dans les listes au titre du GATT ; traduction des engagements qui différaient de ce que prévoyait l'OMC dans les listes ; application d'exceptions économiques concernant les importations visées par le GATT ; et mise en place d'un mécanisme de sauvegarde relatif aux exportations qui pourrait être déclenché sur la base du prix et/ou de la quantité.

34. Un intervenant a également analysé les incidences de certaines règles commerciales et de certains accords actuels sur l'établissement de liens dans le secteur des produits de base, notamment les effets des accords de libre-échange qui limitaient les montants des taxes à l'exportation. De plus, les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux et les obligations de résultats établies dans les accords de libre-échange, les accords bilatéraux d'investissement et l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce avaient abouti à des différences de pratique s'agissant de la passation de marchés par les États et les entreprises publiques.

35. Plusieurs représentants ont souscrit aux propos de l'intervenant qui a insisté sur la nécessité d'obtenir des concessions commerciales pour disposer d'une marge d'action. Il existait des contradictions manifestes entre les disciplines de l'OMC et les objectifs de développement des pays en développement. Quelques intervenants ont souligné que le GATT et les règles de l'OMC pouvaient être améliorés, en particulier en ce qui concernait les politiques commerciales, ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs de développement. Pour améliorer les règles régissant le commerce multilatéral, il était également nécessaire d'approfondir les débats d'orientation menés dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et d'offrir des chances égales aux pays en développement accédant à l'OMC.

36. Un autre intervenant a souligné que la prudence était de mise pour ce qui était de négocier des accords d'investissement, étant donné que ceux-ci pouvaient restreindre la marge d'action des pays. De nombreux investisseurs étrangers avaient pu se prévaloir des règles relatives au traitement juste et équitable et aux conflits d'intérêts figurant dans les accords bilatéraux d'investissement pour engager des poursuites contre les gouvernements des pays d'accueil.

Incidences des changements climatiques

37. En ce qui concernait l'Accord de Paris conclu au titre de la CCNUCC, un intervenant a relevé qu'en pesant sur la croissance économique des pays tributaires des recettes pétrolières, la faiblesse des prix bas du pétrole posait problème, mais qu'elle pouvait également offrir la possibilité à ces pays de diversifier leur économie en réduisant leur dépendance à l'égard de ce produit.

38. Un autre intervenant a souligné que les changements climatiques constituaient une grave menace pour la sécurité et les systèmes alimentaires en Afrique et a invité les organismes de développement à aborder ce problème différemment, en insistant sur la nécessité de répondre à cette menace par une action collective. La sécurité alimentaire doit être une priorité aux niveaux national et international. À cet égard, le Président a noté que la réduction drastique de la superficie du lac Tchad au fil des ans était une preuve directe des incidences des changements climatiques sur les populations locales. Compte tenu de ce qui précédait, et étant donné que les effets des problèmes environnementaux dépassaient le cadre des frontières nationales, il incombait à la communauté internationale de trouver des solutions.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

39. À sa séance plénière d'ouverture, le 21 avril 2016, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu M. Malloum Bamanga Abbas (Tchad) Président et M^{me} Caren Smaller (Institut international du développement durable) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

40. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (paru sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/32), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base.
4. Examen des efforts déployés par la CNUCED pour développer la production des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits, améliorer la sécurité alimentaire et accroître la compétitivité des exportations, compte tenu des objectifs de développement durable pour l'après-2015.
5. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la réunion

41. À sa séance plénière de clôture, le 22 avril 2016, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats (voir sect. I).

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 5 de l'ordre du jour)

42. Également à sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir le rapport final de la réunion sous l'autorité du Président.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Algérie	Grèce
Arabie saoudite	Kenya
Bahamas	Koweït
Burundi	Namibie
Canada	Népal
Chili	Nicaragua
Chine	Pakistan
Côte d'Ivoire	Pologne
Égypte	République centrafricaine
Équateur	Sénégal
États-Unis d'Amérique	Tchad
Éthiopie	Tunisie

2. L'État observateur non membre ci-après était représenté à la session :

État de Palestine

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud
Fonds commun pour les produits de base
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de la coopération islamique
Organisation internationale de la francophonie
Organisation internationale du cacao
Secrétariat du Commonwealth
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Programme des Nations Unies pour l'environnement

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du tourisme

* Cette liste mentionne les participants. Pour la liste complète des participants inscrits, voir TD/B/C.I/MEM.2/INF.8.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Innovations et réseaux pour le développement
Institut international du développement durable
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Third World Network
